

Réf : ML/2003/190

19 décembre 2003

## RAPHAËL MICHEL SA

- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'une Offre à prix minimum jusqu'au 7 janvier 2004 inclus
- Inscription au Marché Libre et Première négociation le 8 janvier 2004

A l'initiative du membre du marché Europe Finance et Industrie et pour le compte de la Société, l'inscription des actions de la Société RAPHAËL MICHEL et la première négociation sur le marché libre s'effectuera le 8 janvier 2004.

### I - INFORMATIONS SUR LA SOCIETE :

Siège social	:	28 bis, avenue Frédéric MISTRAL
Capital social	:	460 000 actions de 0,5 euro de valeur nominale
Jouissance des actions	:	1 <sup>er</sup> octobre 2003
Forme des actions	:	Les actions sont obligatoirement nominatives
Cession des actions	:	Les actions sont librement négociables
Exercice social	:	1 <sup>er</sup> octobre – 30 septembre
BALO	:	10 décembre 2003

Objet social (extraits) :

La société a pour objet, en France, dans les département et territoire d'Outre-Mer et encore à l'étranger :

- L'exploitation commerciale de tous établissements concernant l'achat, le traitement et la vente de vins, alcools et spiritueux ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ;
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. ;

### II – MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES

Les titres diffusés dans le public sont issus exclusivement de cessions d'actions existantes ; Ils seront proposés dans le cadre de la procédure d'Offre à Prix Minimum (OPM).

#### Caractéristiques de l'Offre à prix minimum

Nombre d'actions offertes : 90 000 actions soit 19,6% du capital et des droits de vote ;

Prix d'offre minimum : 11 € par action

Période de souscription : du 19 décembre au 7 janvier 2004 inclus ;

Date de centralisation et de première négociation : 8 janvier 2004.

Résultat de l'offre à prix minimum : une note en date du 8 janvier 2004 fera connaître le résultat de l'offre précisant le prix définitif et les pourcentages de réduction qui seront éventuellement appliqués aux ordres ainsi que les conditions dans lesquelles sera poursuivie la négociation des actions RAPHAËL MICHEL à partir du 9 janvier 2004.

Il est précisé qu'un même donneur d'ordres (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres portant sur un nombre de titres supérieur à 20% du nombre de titres offerts ; un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis qu'un maximum de deux ordres.

EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie.

EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordre.

Garantie des ordres d'achat : les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer, à la réception des ordres, que les clients disposent bien des fonds pour être en mesure de régler les titres demandés.

Libellé et transmission des ordres.

Les clients devront transmettre leur ordre d'achat au plus tard le 7 janvier 2004 à 17 heure aux intermédiaires financiers. Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) de marché de leur choix.

Le 8 janvier 2004, de 9 heures à 10 heures au plus tard, les membres du marché saisiront leurs ordres dans le système SHIVA en groupe de valeurs 98.

Les ordres d'achat seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée du 8 janvier 2004.

Règlement/Livraison : Les opérations de règlement-livraison seront relitées dès le 8 janvier 2004 ; elles seront compensées et garanties.

Négociation des actions : Dès le 9 janvier 2004, les actions seront négociées sur le système NSC en fixage B.

**III - OBSERVATIONS TECHNIQUES:**

Désignation de la Société au marché libre  
Membre du marché en charge du dossier  
Service des titres  
Cotation

RAPHAËL MICHEL SA  
Europe Finance et Industrie  
Euro Emetteurs Finance  
Dès leur transfert sur le système NSC les actions  
seront négociées sur le groupe de valeur 10  
FR0010038570  
MLRAM  
416 – Boissons – Distillateurs et Viticulteurs

Code ISIN  
Mnémonique  
Classification sectorielle FTSE

NOTA : le prospectus simplifié a reçu le visa **N° 03-1125** en date du **18 décembre 2003** de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) avec l'avertissement suivant :

« L'Autorité des Marchés financiers attire l'attention du public sur les éléments suivants :

- Le prix proposé dans le cadre de la présente offre a été fixé à 11 euros par action correspondant à une valorisation de la société à 5 millions d'euros. Le 12 septembre 2002, la société ADVENDI SA actionnaire de RAPHAËL MICHEL à hauteur de 99,99% avant inscription avait acquis cette dernière à un prix la valorisant à 0,38 million d'euros.
- 367 264 des 460 000 actions RAPHAËL MICHEL existantes à la date du présent prospectus font l'objet d'un nantissement au profit des banques ayant accordé l'emprunt nécessaires à la société ADVENDI SA pour l'acquisition de la société en 2002.
- La valorisation de la société présentée dans le paragraphe 2.2.5. du présent prospectus ne repose que sur des données prévisionnelles prévoyant une croissance du chiffre d'affaires de 71% en 2004 et de 60% en 2005. Cette évolution prévisionnelle de l'activité est fondée sur un projet de croissance externe pour l'activité de négoce en 2004 et sur le développement à partir de 2005 d'une nouvelle activité de vinification qui va nécessiter d'après la société des investissements de 5 millions d'euros.
- Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. »